

# Règlement du mini FabLab de Pardies

## Introduction

Le présent règlement intérieur s'applique à toutes les activités effectuées dans le cadre de la section mini FabLab de Pardies de l'association "FOYER DES JEUNES".

## Usagers et fonctions

### FabManager

Un FabManager est un adhérent de l'association ayant pour fonctions:

- d'ouvrir et fermer le local du mini FabLab,
- d'accueillir les adhérents et le public,
- de contrôler les autorisations d'accès aux machines et services proposés par le mini FabLab,
- d'encadrer les activités des usagers (utilisation des équipements, respect des consignes de sécurité, du règlement intérieur...) dans la limite du niveau d'habilitation du FabManager,
- d'encaisser les paiements des usagers.

### Adhérent

L'adhérent est un usager du mini FabLab à jour de sa cotisation à l'association.

Un adhérent peut encadrer l'utilisation de certains équipements si son niveau d'habilitation le permet et sur autorisation du FabManager.

### Extérieur

Un usager extérieur est une personne physique non adhérente.

### Invité

L'invité est un extérieur encadré par un adhérent.

Chaque adhérent est responsable de ses invités dans le cadre des ateliers libres.

## Séances

Le mini FabLab propose plusieurs types de séances :

- Des séances dites "ateliers ouverts", durant lesquelles tous les adhérents et leurs invités sont acceptés,
- Des séances accessibles à tous. (démonstrations & formations)
- Des séances "portes ouvertes" où les adhérents proposeront leurs services afin d'aider des personnes extérieures à réparer, construire ou créer.

Ces séances sont affichées sur le site internet du mini FabLab.

En dehors des périodes d'ouverture déclarées dans l'Agenda, le mini FabLab est fermé au public. Durant les périodes de fermeture au public, seuls les Fabmanagers pourront accéder au mini FabLab.

Les séances sont limitées en nombre de places (6 places par FabManager présent). La réservation des places se fera au travers du site internet.

## **Règles de fonctionnement**

### **L'accès aux machines**

Les équipements mis à disposition sont regroupés sous forme d'ateliers.

L'usage des machines est interdit sauf

- Autorisation explicite du FabManager présent pendant l'utilisation.
- Aux personnes en possession d'une Habilitation inscrite par le registre des autorisations mini FabLab.
- Sur réservation de certaines machines.

Les éventuelles files d'attente pour utiliser une machine sont gérées par le FabManager présent.

Les personnes ayant obtenu une réservation pour une machine sur l'agenda des ateliers ouverts sont prioritaires.

Seules les matières premières fournies par le mini FabLab ou autorisées par le FabManager peuvent être utilisées avec les équipements du mini FabLab.

Toute anomalie perçue en début ou en cours d'usage de la machine doit être signalée immédiatement au FabManager afin qu'il puisse prendre les mesures nécessaires. Le Fabmanager devra alors documenter l'incident dans le journal de bord de la machine, voire interrompre le service de la machine concernée.

### **Habilitation**

L'utilisation d'un équipement peut nécessiter une habilitation,

Une habilitation est consignée sur le registre des habilitations.

L'habilitation nécessaire est décidée par le responsable du mini FabLab,

Les habilitations peuvent être attribuées, sous sa responsabilité, par un FabManager disposant déjà de la même habilitation

L'attribution d'une habilitation doit être communiquée au responsable du mini FabLab et documentée dans l'outil logiciel identifié à cet effet,

Le Fabmanager peut révoquer temporairement une habilitation et le responsable du mini FabLab peut la révoquer définitivement.

### **Comportement**

Les membres, visiteurs ou invités du mini FabLab s'engagent à respecter le Règlement Intérieur, le matériel et les personnes présentes, dans l'esprit d'ouverture et de partage décrit dans la charte du mini FabLab. Tout manquement notifié par le FabManager, peut amener celui-ci à décider de sanctions qui peuvent aller jusqu'à l'exclusion du contrevenant.

Les personnes adultes présentant un comportement inapproprié avec l'activité du mini FabLab peuvent être exclues de la séance en cours tenue par le ou les FabManager. Les mineurs peuvent également être exclus en cas de comportement nuisant à l'activité tenue par le mini FabLab. Dans ce cas, un parent ou tuteur légal peut être appelé afin de venir récupérer le mineur.

Les ressources du mini FabLab ne peuvent être utilisées pour des activités illégales.

### **Dispositions relatives à l'accueil des mineurs**

Les mineurs sont sous la responsabilité du ou des FabManagers présents dans le mini FabLab. Une feuille d'émargement est à signée par un parent ou tuteur légal pour chaque enfant au début de la séance à l'arrivée de l'enfant et en fin de séance lorsque celui-ci quitte le mini FabLab.

### **Accidents corporels**

En cas d'accident concernant un mineur, les parents ou tuteurs légaux doivent immédiatement être prévenus.

En cas d'accident corporel grave, les personnes titulaires d'un brevet de secourisme doivent intervenir en priorité. Le SAMU doit être contacté immédiatement et la famille, parents ou tuteurs légaux prévenus dans les plus bref délais.

### **Accidents matériels**

Tout matériel subissant une avarie doit être stoppé et le ou les FabManager(s) présents prévenus.

Suivant la gravité de l'avarie, le matériel peut être rendu indisponible temporairement.

### **Responsabilités**

L'adhérent devra fournir une attestation de responsabilité civile à jour.

Les mineurs adhérents à l'association devront fournir une Fiche d'autorisation parentale ou tutélaire.

L'adhérent devra respecter les restrictions d'utilisation des machines ou des lieux (badge de mérite).

L'adhérent devra respecter les différentes réglementations, notamment celles concernant la propriété intellectuelle.

L'adhérent déclare avoir pris connaissance de ce règlement intérieur, en avoir une parfaite compréhension et s'engage à le respecter.

## **Adhésion**

L'adhésion à l'association "FOYER DES JEUNES" permet d'accéder au statut d'adhérent de l'association et de la section mini FabLab.

L'adhésion est due pour une année scolaire.

## **Tarifs**

Les séances de démonstrations et formations au mini FabLab sont gratuites.

L'utilisation de machines déclenche un tarif spécifique qui sera défini au cas par cas pour les adhérents et les invités avec le simulateur de tarif, en fonction du temps passé sur les machines et des consommables utilisés.

## **Divers**

Les fichiers seront envoyés depuis les foyers vers le mini FabLab avec le service wetranfert.com sur l'adresse [fablab.pardies@laposte.net](mailto:fablab.pardies@laposte.net)

Les clef USB, disques durs ou tout autre support de données sont interdits.

L'âge conseillé minimum pour participer aux séances du mini FabLab est de 14 ans.